



MINISTÈRE DES PETITES, MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'ARTISANAT

CFE CENTRE DE FORMALITES ADMINISTRATIVES DES ENTREPRISES
Avenue Foch (à côté de DHL) – BP 2013 – Tél. 242 628 27 90 – E-mail : cfe_congo@yahoo.fr

MODIFICATION / DUPLICATA / REGULARISATION

Pièces à fournir au Guichet unique :

MODIFICATION, DUPLICATA OU REGULARISATION DU STATUT DE COMMERÇANT

- quatre (04) extraits d'acte de naissance ou tout document administratif justifiant l'identité
- quatre (04) copies de la carte résident ou de carte séjour avec visa long séjour¹
- quatre (04) copies d'acte de mariage en tant que de besoin
- quatre (04) extraits de casier judiciaire ou tout autre document en tenant lieu
- quatre (04) copies de certificat de résidence¹
- quatre (04) copies de relevé d'identité bancaire (RIB) ou récépissé d'ouverture d'un compte dans une banque locale ou dans toute institution ou établissement financier, d'épargne et de crédit dûment établi
- quatre (04) copies de titre de propriété ou de bail
- En cas d'acquisition d'un fonds de commerce ou de location-gérance, quatre (04) copies de l'acte d'acquisition ou de location-gérance
- quatre (04) copies de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier
- quatre (04) copies de SCIEN/SCIET
- quatre (04) copies de document attestant le paiement du cautionnement²
- quatre (04) copies de l'attestation de déclaration ou carte professionnelle de commerçant
- quatre (04) photos de format d'identité
- quatre (04) copies de la taxe unique ou BFR

N.B :

- ^{1.} *valable pour tous les étrangers*
- ^{2.} *valable pour les étrangers hors CEMAC*